

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Audience de Sa Sainteté, à l'occasion des fêtes de Noël.—Jubilé sacerdotal de Notre Saint Père le Pape Léon XIII.—Le catholicisme en Angleterre.

Causerie Agricole : De l'élevage des bêtes à cornes (Suite).—Amélioration des races par l'emploi des taureaux d'une race étrangère plus parfaite.—Du choix des vaches laitières.

Sujets divers : Premier essai de l'ensilage des fourrages verts sur la ferme-modèle du Collège de Ste-Anne.—Danger de forcer les chevaux à reculer.—Propriété du fenouil à l'égard d'une vache qui tarit de lait; le fenouil comme nourriture pour le bétail; culture du fenouil.

Choses et autres : Rapport d'une séance du Cercle agricole de Ste Anne de la Pérsé.—Manufacture de lainage à Chicoutimi.

Recettes : Remède contre le mal d'oreille.—Recoller la porcelaine cassée.

Conventions agricoles aux Trois-Rivières.—Nous croyons nécessaire de rappeler de nouveau à nos lecteurs que la semaine prochaine il y aura aux Trois-Rivières deux conventions agricoles qui doivent tout particulièrement intéresser les cultivateurs. La convention de l'industrie laitière est fixée pour les mercredi et jeudi, 19 et 20 janvier courant; le premier congrès des cercles agricoles qui suivra, se tiendra les jeudi soir et vendredi, 20 et 21 janvier courant. Il pourrait se faire que plusieurs cultivateurs n'aient pas le temps ou les moyens d'assister à ces deux conventions qui dureront trois jours, et dans ce cas ils pourraient faire en sorte d'assister à l'une ou à l'autre qui seront également intéressantes.

Les cultivateurs y gagneraient certainement à s'imposer par ailleurs quelques économies pour se procurer l'avantage d'assister à ces deux conventions agricoles qui vont réunir les cultivateurs les plus marquants de la Province de Québec.

Pour les détails de ces deux conventions, voir le numéro 11 de la Gazette des Campagnes en date du 7 janvier 1887.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SOINS A DONNER AUX ANIMAUX MALADES.—Prix, 15 cts.

LE PARFAIT MARECHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcellicour, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Audience de Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion des fêtes de Noël.—Nos lecteurs liront sans doute avec le plus vif intérêt le remarquable discours adressé par Notre Très Saint Père le Pape, au Sacré Collège, en réponse à l'adresse de félicitations et de souhaits présentée par le Sacré Collège, à l'occasion des fêtes de Noël. Voici la traduction de ce discours que nous empruntons au *Moniteur de Rome* :

"La part que le Sacré-Collège, par l'organe de son doyen, prend à Nos amertumes, et les souhaits de bonheur qu'il Nous adresse, dans l'heureuse circonstance des fêtes de Noël, Nous sont tout particulièrement agréables; et, en retour, Nous formons Nous aussi pour tous les membres du Sacré-Collège les vœux les plus ardents de vraie prospérité. Puisse la joie qui émane du berceau de Rédempteur divin pénétrer tous les cœurs, les soutenir au milieu des angoisses et des craintes qu'inspire l'époque présente si bouleversée et les reconforter par l'abondance des consolations célestes

"Nous aussi, en vérité, nous en sentons vivement le besoin.—Ce n'est pas, comme nous avons eu d'autres fois occasion de le dire, que Nous éprouvions de l'affliction et de l'amertume pour ce qui est commis contre Notre personne, attaquée tous les jours par les offenses et les outrages les plus sanglants. Quand on les souffre pour l'Eglise et pour la justice, ils sont en eux-mêmes de puissants motifs de consolation sur-naturelle. Ce qui Nous contriste le plus vivement, c'est la guerre chaque jour plus violente qui est dirigée contre l'Eglise catholique et contre la divine institution de la Papauté.—Nous déplorons amèrement comme de juste, tout ce qui est entrepris à leur détriment, au sein même d'autres nations catholiques, et nous n'omettons pas de faire ce que le devoir apostolique Nous impose pour défendre et sauvegarder partout les droits de Dieu et de l'Eglise.—Mais Nous sommes plus profondément touché et affligé de ce qui

arrive en Italie et à Rome, centre du catholicisme et siège privilégié du Vicaire de Jésus-Christ, ici où les attaques ennemies sont d'autant plus graves qu'elles viennent atteindre plus directement le pouvoir suprême auquel sont étroitement unis le bien, la vie et l'action sociale de l'Eglise dans le monde.—Or les motifs que Nous avons toujours eus ici de Nous plaindre amèrement se sont accrues depuis quelque temps au delà de toute mesure, et ils révèlent mieux que jamais quels desseins, sous le couvert de prétextes inventés et de vaines distinctions, se cachent contre l'Eglise. Ses institutions les plus bienfaisantes, ses doctrines et ses ministres, ses droits, rien n'est épargné; on menace d'édicter de nouvelles lois qui, d'après ce qu'en dit la rumeur publique, visent à atteindre le peu de ressources qui sont encore laissées en propriété à l'Eglise, pendant qu'elles tendent aussi à favoriser l'ingérance des laïques dans les choses ecclésiastiques, avec tous les effets désastreux qui en dérivent toujours.—On aiguise maintenant toutes les armes contre l'enseignement et l'éducation chrétienne de la jeunesse, et, selon les aspirations des sectes, on veut aujourd'hui plus que jamais que cette éducation ne se base pas sur les principes catholiques: il en est même qui la réclament ouvertement anti-catholique.—Elles ont aussi un effet d'hostilité croissante, ces mesures odieuses prises récemment contre de pauvres et inoffensives religieuses, dignes de toute compassion auxquelles on enlève la compagnie et l'aide de personnes chères, qui avaient librement préféré de vivre avec elles dans leurs modestes retraites.—Mais les assauts les plus furieux et les haines les plus implacables des sectes et de ceux qui les secondent sont dirigés de préférence contre le Souverain Pontife, pierre fondamentale sur laquelle repose le sublime édifice de l'Eglise. Qu'il suffise de dire qu'on a osé le dénoncer publiquement comme l'ennemi de l'Italie dans tous les temps et le désigner par de tels noms d'opprobre et de mépris que la langue a horreur de les répéter.

“Quoi d'étonnant après cela si dans les réunions populaires, dans les comités publics, dans la presse, on a lancé contre le Pape les outrages les plus vils, les injures les plus indignes? Quoi d'étonnant qu'une fois les haines ainsi attisées, on ait commis dans diverses villes d'Italie d'horribles affronts à la dignité pontificale? Et, en venant aux plus féroces desseins, quoi d'étonnant qu'on ait menacé de se livrer contre Nous et contre Notre demeure pacifique aux dernières violences? Le pis est que ces manifestations de haine et de fureur contre la plus bienfaisante institution qui ait jamais existé pour l'avantage commun du monde, et, tout particulièrement, de l'Italie, ont pu s'accomplir librement sans qu'on ait fait quoi que ce soit pour les empêcher d'une manière efficace.

“En un pareil état de choses, chacun voit de quelle façon est respectée la dignité et sauvegardé l'honneur de Notre personne; on comprend quelle sécurité, quelle sorte de liberté Nous est laissée dans l'exercice du ministère apostolique!—On dit, il est vrai, et l'on répète continuellement que, dans les conditions actuelles, Nous ne sommes pas entravés dans le gouvernement de l'Eglise. Mais qu'est-ce à dire? Les Papes ont gouverné l'Eglise, pendant les premiers siècles, au milieu même des persécutions. Ils l'ont

gouvernée le mieux qu'ils ont pu, même du fond de la prison et dans l'exil; et cela prouve la divine vertu de l'Eglise, non la liberté dont auraient joui les Pontifes de ce temps-là.—Au reste, si on ne l'entrave pas complètement, est-ce qu'on ne rend pas ce gouvernement de plus en plus malaisé? Est-ce qu'il ne dépend pas de l'arbitraire de ceux qui ont en main le pouvoir d'en accroître et d'en aggraver les obstacles?

“Aussi nous est-il évidemment impossible de Nous accommoder du présent état de choses. Et puisque les ennemis, forts du soutien de la puissance humaine, n'omettent rien de ce qui peut perpétuer cette situation. Nous sentons, de Notre côté le devoir de renouveler contre les anciens et nouveaux attentats les protestations les plus formelles, et de revendiquer pour la sauvegarde de Notre indépendance les droits sacrés de l'Eglise et du Siège apostolique.—Notre confiance est placée en Dieu, de qui relèvent tous les événements humains. Daigne-t-Il accueillir avec bonté Nos humbles prières et celles de toute l'Eglise, en ces jours de grâce et de miséricorde, et exaucer nos vœux ardents!

“Dans cette espérance, Nous renouvelons au Sacré-Collège Nos Souhaits de tous les biens, et, comme gage de Notre affection toute spéciale, Nous accordons avec effusion de cœur la bénédiction apostolique à tous et à chacun de ses membres, comme aussi aux archevêques, aux évêques et à tous ceux qui sont ici présents.”

Jubilé sacerdotal de Notre Saint Père le Pape Léon XIII.—Les journaux d'Europe annoncent que les présents destinés à Notre Saint Père le Pape Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, commencent à arriver au Vatican, et le comité qui s'est constitué sous la présidence d'honneur de son Eminence le Cardinal Schiaffino, pour recueillir ces offrandes, se déclare très satisfait des nouvelles qu'il reçoit, non seulement d'Italie, mais de toute la catholicité. Naples, qui envoya en 1877 au Pape Pie IX les éventails en plumes d'autruche et de paon, et une sedia gestatoria, se propose d'envoyer un trône d'or ou Pape Léon XIII. A Rome, toutes les sociétés catholiques préparent leurs offrandes. Ce seront des objets d'art ou des objets sacrés. Les anciens officiers de l'armée pontificale ont déjà commandé au célèbre bijoutier Pierret, de la place d'Espagne, un magnifique encrier, pour l'offrir au Souverain-Pontife. Cet encrier, en or et argent, style renaissance, sera surmonté d'une statuette de Saint-Michel Archange, et sur le devant on admirera de petits médaillons ciselés, représentant saint Joachim, patron de baptême, et saint Léon, patron de pontificat du Saint Père, saint François d'Assise et saint Thomas d'Aquin, qu'il a tout spécialement glorifiés dans ses encycloques.

Le catholicisme en Angleterre.—Le comte de Denbigh, un des principaux chefs du parti catholique en Angleterre, assistant à un banquet conservateur, fut invité à répondre au toast porté à la Chambre des lords. Dans le cours de son discours, lord Denbigh dit qu'il avait eu tout récemment une conversation avec le Pape au sujet de l'Angleterre, et que Sa Sainteté lui avait tenu textuellement ce langage:

J'ai la plus haute opinion de l'Angleterre. J'éprouve de la reconnaissance envers elle, et j'ai le plus profond respect pour

ses lois et pour sa constitution. Je vois en effet qu'elle est juste, et c'est pour cela qu'elle est libre. Elle est forte, et les catholiques qui vivent sous sa domination possèdent une liberté, une indépendance plus grandes que dans le reste du monde. C'est pour cela que je la remercie et que je la respecte. Je désire lui venir sincèrement en aide, partout où mon influence se fait sentir dans l'étendue entière du monde. Non seulement je puis lui apporter un juste concours en Irlande, mais encore dans les colonies et dans l'Inde, et je désire le faire de tout mon pouvoir. Mais encore faut-il que je sache ce que je fais; dans l'état actuel des choses, je n'ai aucun moyen de savoir exactement ce qui se passe en Angleterre, ni ce que le gouvernement anglais désire. Je n'ai point de représentant à Londres. Si j'avais à ma cour un représentant de la Grande-Bretagne, je saurais ce qui se passe et ce que je dois faire. Jusqu'à ce que j'en aie un, je ne puis agir.

Ce besoin, le gouvernement anglais l'éprouve lui-même tous les jours davantage, et il est plus que probable que l'année prochaine verra un ministre britannique accrédité auprès du Vatican.

S'il fallait justifier les éloges que le Souverain Pontife a donnés à l'Angleterre, on pourrait citer le choix que le gouvernement de la reine vient de faire de Sir William White pour représenter Sa Majesté à Constantinople. Sir William est un fervent catholique, ce qui ne l'empêche pas d'être le meilleur diplomate anglais et un excellent linguiste. Ajoutons que c'est la première fois depuis la Réformation que le titre d'ambassadeur est conféré à un catholique anglais; sans doute pour ménager les susceptibilités de la Russie, on a ajouté à ce titre: *ad interim*; mais, en Angleterre comme ailleurs, le provisoire dure plus longtemps que tout le reste.

Dans le même ordre d'idées, citons encore ce qui se passe à Malte, où un ecclésiastique élu par le chapitre siège dans le conseil suprême du gouvernement.

Enfin, rien ne fait mieux ressortir l'expansion que le catholicisme a pris en Angleterre, sous le régime de la liberté, que la cérémonie qu'on célébrait, il y a eu dimanche huit jours, dans la cathédrale de Saint-Georges (faubourg de Southwark) pour fêter le centième anniversaire de la fondation de cette paroisse. Ses commencements furent des plus humbles. En 1786, un saint prêtre, le révérend T. Walsh, louait une modeste chambre pour y célébrer la messe. Peu à peu sa mission se développait. En 1848, elle avait pris une telle extension qu'une cathédrale—la première que les catholiques aient eue en Angleterre depuis la Réforme, était substituée à l'humble chambre du révérend T. Walsh. La dédicace de ce magnifique monument eut lieu en grande pompe. La plupart des évêques d'Irlande y assistèrent, ainsi que plusieurs membres de l'épiscopat français. Mgr Affre avait accepté l'invitation qui lui avait été gracieusement faite; la balle d'un assassin l'empêcha de tenir sa promesse. Mgr Wiseman paya un tribut touchant à la mémoire de l'archevêque de Paris, dont on venait d'apprendre la mort héroïque quelques heures avant la cérémonie. Dimanche, la paroisse de Saint-Georges fêta le centième anniversaire de sa fondation par une grand-messe célébrée pontificalement par Mgr l'Evêque de Southwark, en présence du cardinal Manning qui a prononcé un éloquent sermon. En cette circonstance, la messe solennelle de Gounod a été chantée à grand orchestre avec une rare perfection.—*La Semaine Religieuse de Montréal.*

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ÉLEVAGE DES BÊTES À CORNES (Suite).

Amélioration des races par l'emploi des taureaux d'une race étrangère plus parfaite.—Voici, sur cette question, les principes professés par David Low :

“ Les résultats de ce mode d'amélioration ont souvent trompé l'attente de l'éleveur, surtout lorsque le taureau a été bien choisi et que les deux races que l'on a alliées ensemble présentaient des différences prononcées.

“ Dans ce cas, les produits du premier croisement sont ordinairement satisfaisants, mais il arrive trop souvent que leurs descendants sont non seulement inférieurs, mais encore présentent des défauts qui n'existaient pas dans les souches primitives.

“ Ces mécomptes proviennent cependant en grande partie de croisements mal entendus et de l'entière ignorance des principes qui doivent présider aux choix des individus de races différentes que l'on veut accoupler ensemble. Si l'on entreprend un croisement, le mâle doit toujours être d'une race plus parfaite que la femelle, et, à cette condition, le produit qu'on obtiendra sera toujours bon. Mais, si après l'emploi d'un mâle de race plus parfaite, on revient aux mâles de la race inférieure, il peut fort bien arriver que l'introduction d'un sang étranger n'ait eu d'autre résultat que de rendre encore moins bonne qu'elle n'était la race qu'on veut améliorer.

“ Il est donc de règle que les femelles provenant de croisements doivent toujours être couvertes par des mâles de la race améliorante, jusqu'à ce que les qualités qu'on désire obtenir soient devenues constantes dans les productions.

“ Par le croisement, les caractères les plus saillants du mâle, dans les formes du corps, sont transmis à ses productions; cette grande influence du mâle devient vraiment surprenante quand on fait couvrir la vache commune par un taureau de race perfectionnée. Par exemple, le premier croisement d'un taureau pur sang de la race à courtes cornes avec une vache très ordinaire produit presque toujours un beau veau, possédant à un degré remarquable la faculté de prendre la graisse. Beaucoup de bêtes excessivement grasses qui reçoivent des primes à nos exhibitions, sont le résultat de semblables croisements; mais, si l'on ne continue pas d'accoupler les femelles métisses avec des mâles de pur sang, jusqu'à ce que ces heureuses qualités soient devenues constantes, ces qualités cessent de se bien perpétuer.

“ Si donc un éleveur veut améliorer son bétail par croisement, il faut qu'il se procure un taureau d'une race plus parfaite, dont l'origine ne soit pas douteuse, et qu'il persévère dans l'emploi de ce taureau, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à créer une sous-race dont les caractères soient bien fixés et constants. Il y a certainement des cas nombreux où l'on obtient d'heureux résultats du simple mélange d'un sang plus parfait, comme cela a lieu avec des bêtes qui n'ont point de caractère prononcé: la moindre introduction d'un sang plus noble est alors une amélioration. Mais, si une race possède déjà de bonnes qualités bien établies, appropriées à la nature du sol et aux circonstances locales, alors on ne doit entreprendre qu'avec

la plus grande circonspection. un croisement qui aurait pour but d'améliorer encore cette race.

" D'ordinaire, il est de règle dans les croisements d'employer toujours un mâle d'une race plus parfaite que la race de la femelle. Mais, si l'éleveur choisit son type améliorateur dans une race aussi perfectionnée que la race à courtes cornes, il a la certitude d'obtenir des bêtes joignant à une grande taille la faculté d'engraisser facilement.

" Avant tout l'éleveur doit considérer si les ressources de son exploitation, si les fourrages et les racines récoltées sur sa terre lui permettent d'entretenir une forte race. S'il en possède réellement les moyens, le plus sûr est de commencer tout de suite avec la race la plus parfaite, au lieu de s'exposer à des pertes de temps et d'argent, en ayant recours à des croisements dont le résultat est toujours douteux.

Du choix des vaches laitières.—Dans le choix des vaches laitières, nous devons rechercher en premier lieu la faculté laitière ; les caractères qui indiquent beaucoup d'aptitude à l'engraissement, ne doivent venir qu'en second lieu.

Voici, à ce sujet, les renseignements que nous donne M. J. A. Couture, dans son *Traité sur l'élevage et les maladies des bestiaux* :

.... " L'aptitude de produire du lait, quand elle est développée au point de devenir la faculté dominante de la machine animale, exige, comme toutes les autres aptitudes, certaines dispositions physiologiques particulières et se manifeste par une association de caractères déterminés.

" Il faut remarquer cependant que la faculté laitière, plus que tout autre, est héréditaire, plus individuelle, et que dans le choix d'animaux laitiers il faut particulièrement insister sur la généalogie avant de s'en rapporter à la conformation.

" Tous les caractères des animaux laitiers doivent être *féminins*. En effet la sécrétion du lait est un attribut si exclusivement propre à la femelle, c'est chez elle une fonction si intimement liée à toutes les autres fonctions, ou plutôt si prépondérante en quelque sorte, si absorbante dans sa destinée de mère et de nourrice, qu'elle doit, quand elle devient plus active, exagérer tout ce qui constitue l'essence même de la femelle, tempérament et organisation.

" Cette nature féminine se révèle par la qualité des tissus, par les proportions des parties, par l'habitus général de l'animal, et plus particulièrement par le développement de l'appareil mammaire et de ses annexes.

" Le système osseux de toutes les femelles, quelles qu'elles soient, prend plus de finesse générale et plus de délicatesse que chez les mâles. Eh ! bien, le système osseux prend plus de délicatesse et de finesse générale chez les races laitières que chez celles qui ne le sont pas. Cette délicatesse des tissus osseux des races laitières se remarque surtout aux extrémités et à la tête.

" La tête est légère et déliée et a une tendance à s'amincir en s'allongeant. Les membres sont fins et paraissent mêmes grêles. La queue est mince et délicatement attachée à la colonne vertébrale. La peau est serrée et ferme, mais en même temps douce, souple, mobile ; elle est transparente aux oreilles.

Elle est couverte de poils fine, doux et lisses, sans être mous, conservant ces caractères, même sur le front et restant ainsi dans les données générales du type féminin.

" Les orifices naturels du corps sont entourés d'un duvet court et soyeux. Les poils crineux qui indiquent toujours quelque grossièreté ne se présentent nulle part.

" Les cornes peuvent être plus ou moins longues, suivant la race, mais elles sont effilées, nettes, lisses et brillantes.

" Cependant les formes sont plutôt anguleuses qu'arrondies, les saillies des os sont apparentes, tellement dans certains cas, qu'on peut suivre tous les détails anatomiques à la tête, à la partie inférieure des membres, à la queue, à la colonne vertébrale, aux côtes, aux hanches et à l'épaule.

" Les muscles et les tissus graisseux ne doivent pas être nuls, mais seulement subordonnés.

" Les proportions des diverses parties du corps entre elles doivent aussi être féminines. Le tronc ne présente pas la forme cylindrique continue de l'animal de travail, encore moins la forme parallépipédique de l'animal de boucherie, il a plutôt la forme d'un tronc de pyramide, ou pour me servir d'une expression qui sera comprise de tous, la forme d'une bouteille à *soda water*, dont la basse serait placée à la partie postérieure et la pointe en avant. Aussi l'arrière main est très ample comparé à l'avant-main. Cette forme est propre à la femelle, chez le taureau c'est l'avant-main qui est plus ample. Cela s'explique, car le bassin et les mamelles, les organes propres à la femelle comme mère et nourrice, se trouvent dans cette partie. Par conséquent plus l'arrière main est ample plus le développement de ces organes est considérable. Plus sont grandes les distances entre la pointe des deux hanches, entre les deux os de la fesse, entre la pointe de la hanche et l'os de la fesse du même côté, et plus les membres postérieurs sont écartés l'un de l'autre, plus augmentent les probabilités favorables à une constitution laitière puissante.

" La croupe et le ventre doivent offrir les formes générales que j'ai précédemment signalées comme devant se rencontrer chez tous les animaux, quelle que soit leur destination. Ceux qui considèrent comme signes d'une bonne laitière, une croupe courte et penchée, un ventre pendant, l'avant main plus bas que l'arrière-main se trompent grandement.

" Plus la glande qui secrète le lait est volumineuse plus la quantité de lait qu'on en peut tirer est volumineuse aussi. Mais la mamelle ne doit pas être *charnue*, après la traite elle doit être molle, flasque, rapetissée, affaissée, et ne doit présenter ni dureté, ni gonflement. Avant la mulsion, tous les canaux excréteurs, les sinus, sont gonflés de lait, les mamelles sont arrondies, la peau est distendue sans former aucun pli, et cependant si cette accumulation de lait s'est produite dans le temps normal de la sécrétion, le pis n'est point douloureux.

" Plus les trayons sont développés, mieux c'est. Cela prouve que pour profiter de tout le lait que cette vache produit, on est forcé de la traire souvent et longtemps.

“ Les trayons sont distants et divergents, car c'est le volume de ces organes à leur base, qui force leurs extrémités à s'écarter les unes des autres.

“ Plus sont considérables les veines qui rampent à la surface du pis, ainsi que celles qui montent de la partie postérieure de la mamelle à la vulve, et celles qui marchent d'arrière avant le long du ventre, depuis le pis à la poitrine, plus les probabilités d'une bonne laitière sont fortes.

“ On appelle celles qui rampent sous le ventre *veins du lait, vaisseaux lactifères*. Le point où ces veines se perdent en pénétrant dans le corps a reçu le nom de *porte ou fontaine du lait*. Il va sans dire que plus la veine du lait est considérable plus la *fontaine* qui lui donne passage doit l'être.

“ Je dois dire que ces noms de *fontaine du lait* et *veines du lait* sont impropres.

“ La bonne laitière, la vraie femelle est d'un naturel doux et placide; elle se laisse traire facilement, son œil est ouvert, calme et caressant; tout dans ses allures révèle la douceur, comme tout dans sa conformation trahit la délicatesse.

“ Le mâle lui-même a un aspect plus féminin; il participe des caractères de sa mère comme il en transmet les aptitudes.

“ Le travail, la production précoce de la viande et la production du lait sont donc trois fonctions, essentiellement différentes, qui dominent toutes les autres, pour peu qu'elles deviennent actives. Chacune d'elle exige un genre propre d'activité, lui impose certaines habitudes physiologiques, certaines conditions organiques, qui appellent nécessairement des aptitudes et une conformation particulière.

“ De cette opposition d'aptitude, de conformation, de rendement, résulte évidemment l'impossibilité d'obtenir à la fois, d'une même race, la plus grande somme de produits et de bénéfices pour la laiterie, pour l'engraissement et pour le travail.

“ Je prie mes amis, les cultivateurs, de toujours se rappeler, d'avoir toujours à la mémoire la loi de balancement des forces organiques. Comme je l'ai déjà dit, cette loi veut que si un organe acquiert une activité relativement extraordinaire, les autres organes deviennent moins actifs. Lorsque l'on veut augmenter le produit du lait, il faut que la force musculaire et la puissance d'engraissement *diminuent d'autant*. Et ceux qui prétendent former des animaux à *deux fins*, c'est-à-dire bons également pour la laiterie et la boucherie, ou ne connaissent pas le premier mot de la physiologie et des principales règles de l'élevage, ou ils ont intérêt à répandre cette erreur.—(A suivre.)

Le silo.

L'énonciation d'un pareil sujet peut encore causer de l'étonnement à un grand nombre de cultivateurs. Rien de surprenant, parce que cette importante question n'est pas suffisamment connue du public. La plupart de nos fermiers ignorent même aujourd'hui la manière de faire un silo et les immenses avantages qui en résultent. Ayant eu le bonheur et le plaisir de visiter dernièrement les magnifiques constructions qui s'élèvent sur l'incomparable forme-modèle de l'école d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, il nous a été donné de voir un excellent silo formé

sous l'habile direction de M. Joseph Roy, chef de pratique de cette ferme, avec l'appui du Rév. M. Tremblay, directeur de l'École d'agriculture. Il nous a été donné, en même temps, d'entendre de la bouche de M. Roy, des explications concernant la formation de ce silo. Nous croyons intéresser le public en lui faisant part des notes que nous avons prises sur les lieux. Si nos remarques peuvent engager la classe agricole à suivre ce bel exemple, nous nous réjouissons d'avance du résultat que cette trop courte étude est destinée à produire.

Pour conserver les fourrages verts et les faire consommer à leur état naturel, on les met en silo, c'est-à-dire dans une fosse, et voici de quelle manière on s'y prend :

On fait d'abord une fosse de la grandeur voulue pour contenir les fourrages que l'on se propose de mettre en silo. Les côtés ou les parois doivent être parfaitement étanches, de manière à ne donner aucun accès à l'air. Ces parois sont doubles, et, entre chaque cloison, on dépose du bran de scie. Il faut de toute nécessité que le silo soit à l'abri du contact de l'air; c'est une des conditions essentielles du succès. On peut aussi le faire dans des fosses pratiquées dans la terre, mais dans tous les cas, le cultivateur doit voir à ce que l'ouverture soit bien fermée.

On peut mettre en silo toutes sortes de fourrages verts, tels que blé d'Inde, trèfle, lentille, orge, avoine, vesce, etc. Pour cela on les transporte dans la fosse à mesure qu'on les fauche; mais avant de les déposer en tas, il faut les passer dans un coupe-paille. Ensuite on les forme en silo par couche de huit à dix pouces d'épaisseur en ayant bien soin de les fouler avec les pieds et de les arroser avec une saumure à chaque couche, afin d'activer la fermentation. On peut transporter les fourrages verts pendant un temps de pluie ou dans un beau jour; le cultivateur obtiendra un résultat également satisfaisant dans les deux cas.

On emplit la fosse par couches superposées jusqu'à ce qu'elle soit entièrement pleine, c'est-à-dire qu'on met une couche de lentille, ensuite une couche de blé d'Inde; en troisième lieu, une couche de trèfle, en quatrième lieu, une couche d'avoine; ainsi de suite. Le cultivateur est libre de commencer son silo par le fourrage qu'il lui plaît. On recouvre la fosse de planches et on les surmonte d'une forte pesée en pierre ou d'une vis de pression pour presser le contenu de la fosse, afin que, par suite de l'action de la fermentation, les fourrages prennent une odeur alcoolique. Les animaux devaient avec avidité ces fourrages fermentés.

Il faut laisser le silo en fermentation pendant environ un mois et demi. C'est le temps qu'a pris celui de la ferme de Ste-Anne pour être dans une excellente condition. On peut aussi attendre au printemps pour ouvrir un silo, quand on veut se servir de fourrages verts à cette époque seulement. C'est le cultivateur qui est son propre juge dans ce cas.

Quand on ouvre un silo, on doit prendre soin de commencer par un coin, afin de ne pas exposer toute la surface à l'air, de diminuer par là l'action de la fermentation et faire perdre aussi aux fourrages une grande partie de leur valeur.

La première fois que le fermier fait usage de ces fourrages verts, les animaux paraissent ne les manger

qu'avec répugnance; mais lorsqu'ils en ont mangé deux ou trois fois, ils les dévorent avec la plus grande avidité. C'est ensuite leur nourriture favorite, et si on voulait les croire, ils ne mangeraient pas autre chose.

La ration pour une vache est de 8 à 10 livres par repas. Avec cette ration, on peut faire donner aux vaches du lait en abondance.

Outre l'avantage de se procurer une nourriture à bon marché, le cultivateur aura la faculté de faire la semence de ces fourrages verts très tard le printemps, même après les grandes semailles, et de ne les mettre en silo qu'à l'automne. Quand une récolte est mûre de bonne heure, on peut faire une seconde récolte de fourrages et les mettre en silo.

Que nos braves cultivateurs en fassent l'essai et ils se convaincront bientôt de l'utilité et des avantages de conserver les fourrages verts à leur état naturel pour les donner ensuite en nourriture à leurs animaux pendant l'hiver.—C. E. R.—*Courrier du Canada.*

Danger de forcer les chevaux à reculer.

Une idée que nous voudrions voir pénétrer à l'égard de quiconque a des chevaux à conduire, c'est celle du danger de forcer les chevaux à reculer.

Danger d'avaries dans les membres du cheval, danger d'une brusque usure de ses jarrets, danger surtout de dépravation pour son caractère;—sans parler de celui de son conducteur, que la résistance du cheval à cet acte contre nature pousse ordinairement à une exaspération brutale, violente, quelquefois atroce.

Nous disons que le mouvement de recul qu'on exige du cheval est contre nature. Examinez, en effet, sa structure: vous verrez qu'il lui est interdit de reculer. Il ne le peut qu'en s'abandonnant en arrière, au risque certain de se renverser, puisque rien dans ses parties antérieures n'est préparé, ni griffes, ni pattes articulées, ni muscles du pied, pour retenir le poids que le cheval jette sur ses jarrets postérieurs.

Afin de vous convaincre de l'antipathie du cheval pour ce mouvement, considérez des chevaux en liberté dans une prairie. Voyez un jeune poulain revenir sur sa mère par un galop écerveillé, ou arriver étourdiment jusqu'au moment de frapper contre un mur ou de se jeter contre une clôture. Croyez-vous qu'il va, pour s'éloigner de l'obstacle rencontré, piler ses jarrets et reculer? Non: il se dresse sur ses jambes de derrière, pirouette sur lui-même et s'en va.

En effet, outre que le cheval n'est pas construit pour reculer, son regard tourné directement en avant et tout au plus un peu de côté, ne lui permet pas de savoir ce qui est derrière lui; si un péril n'est pas venu s'y placer, un objet propre à le blesser. En exigeant qu'il s'abandonne à cet inconnu et qu'il s'y renverse pour ainsi dire volontairement, vous lui demandez l'acte le plus insensé, le plus avoué d'abnégation.

Le cheval de sel recule, il est vrai, et, à force d'habitude, sans résistance, sinon sans répugnance. Mais remarquez d'abord que, monté, le cheval a bien plus de facilité que le cheval attelé pour reconnaître ce qui l'entoure, le terrain sur lequel il est, les obstacles ou les périls qui peuvent le menacer. Il est, relati-

vement, libre de ses mouvements, ou du moins de ses regards.

Mais le cheval attelé, pris dans le brancard, retenu par un poids souvent considérable; quelquefois, si c'est une charrette, soulevé par la ventrière, ou écrasé par la dossière, maîtrisé par des rênes, embarrassé par son collier qui ne lui permet même pas de tourner obliquement la tête, que voit-il? que sait-il?

En outre, par le dressage, le cheval de selle a appris à se confier d'instinct à son conducteur. Tout l'art de ce dernier, la méthode comme la pratique, consiste effectivement à donner au cheval cette confiance qui devient à la fois une véritable identification. L'emploi de la main, des jambes, des divers aplombs du cavalier, n'est rien autre chose que la science de l'écuier, et cette science se résume en ceci: obtenir du cheval qu'il se conforme aux volontés de son conducteur en s'y confiant.

Une fois cette confiance inspirée, le cheval reculera, c'est-à-dire fera des pas à reculons, en portant en arrière une partie du poids de son corps, mais une partie seulement et encore maintenue par l'action protectrice, tutélaire, dès longtemps expérimentée du cavalier, devenu une portion, pour ainsi dire, directrice des instincts du cheval.

Mais quand vous exigez du cheval qu'il recule pour entraîner en arrière une voiture, d'abord il n'a, pour faire ce que vous exigez, que son propre poids, car avec la force de son pied, de son fer, quelle force d'agréation voulez-vous qu'il emprunte au sol pour s'y cramponner et produire un effort additionnel à ce poids?

Encore une fois donc vous lui demandez d'abord une chose absurde et que son instinct perspicace repousse, savoir: de s'abandonner, de se renverser sans savoir si le poids étranger qui doit le retenir y suffira;—et ensuite une chose impossible, qui est d'entraîner un poids supérieur à celui de son corps ainsi abandonné sur le reculement.

Plus sensé que le brutal qui le conduit, le cheval résiste ou n'obéit qu'avec hésitation, sachant bien qu'il sera cruellement puni si ce qu'on lui commande le fait tomber. Alors arrivent ces violences honteuses, ses coups de manche de fouet sur les naseaux, etc.

Voici quant aux avaries de caractères: Si ce cheval, aveuglé par le désespoir où le jettent ces mauvais traitements, exaspéré par son impuissance même à s'en défendre sur l'heure, garde une rancune inctinctive contre son bourreau, et se venge le lendemain par une ruade à l'écurie; ou si, au moment de l'attelage, si dans le passage, quelque mouvement brusque lui fait craindre le renouvellement des cruautés de la veille, il emploie sa force à s'en défendre; si, châtié de nouveau, il devient à la fin indocile et méchant, sera-ce lui qu'il faudra accuser?

Propriété du fenouil à l'égard d'une vache qui tarit de lait.

Il arrive fréquemment que, sans qu'on puisse en découvrir la cause, une vache tarit de lait, d'autres le retiennent, ou bien encore la sécrétion diminue considérablement sans motifs apparents.

Ces causes de perte proviennent souvent d'une disposition malade par elle-même et qui cependant agit fortement sur l'organisme.

Lorsque ce cas se présente, un des meilleurs moyens à employer pour le faire cesser consiste à faire prendre à l'animal une décoction de graines de fenouil dans du lait; une infusion de feuilles de cette plante, à laquelle on ajoute du son ou de la farine, produit un excellent effet et excite fortement la sécrétion du lait, non-seulement sur la vache, mais encore sur tous les autres animaux domestiques.

Outres ces propriétés lactifères, le fenouil en a encore une autre qui mérite l'attention des propriétaires et engraisseurs d'animaux: c'est le goût excellent qu'il communique à la chair des animaux qui en mangent.

La culture de cette précieuse plante est très facile. Voici une méthode très simple de culture qui réussit toujours:

Dans un sol léger et substantiel, préalablement travaillé et modérément fumé, on trace au printemps, des raies peu profondes, espacées de quinze à vingt pouces. Dans ces raies on met, tous les huit à dix pouces, quatre ou cinq graines de fenouil que l'on recouvre d'une poignée de terreau ou de fumier bien consommé. Quand les jeunes plantes ont atteint à peu près deux pouces de hauteur, on sarde et on bine avec soin. On donne un second binage un mois plus tard, et à la fin du même été, chaque paquet se transforme en une magnifique touffe fleurie atteignant trois pieds et plus de hauteur. C'est à cette époque que l'on coupe les tiges alors bien feuillées et fleuries pour les faire sécher et les employer plus tard comme nous venons de le dire, ou les mélanger en petite quantité aux fourrages secs, aux racines, etc., dont il modifie très avantageusement les qualités.

Choses et autres.

Le Cercle agricole de Sainte Anne de la Pérade.—Nous empruntons au *Journal d'agriculture illustré* le rapport suivant de la dernière séance de ce cercle agricole par lequel nous apprenons avec plaisir que là on est tout zèle à entrer dans la voie des améliorations agricoles:

"Le cercle agricole de notre paroisse s'est réuni jeudi soir, le 25 novembre dernier, à la résidence de M. F. N. Ritchie, agronome distingué. Plusieurs des principaux citoyens de la paroisse s'étaient joints aux membres du cercle agricole sur l'invitation de M. Ritchie qui a reçu tout le monde avec l'affabilité et la courtoisie qui le distingue. Toutes les personnes présentes ont pu admirer les beaux spécimens de légumes, choux, navets, betteraves et autres racines provenant de la ferme de M. Ritchie, qui a réussi par sa culture raisonnée et après plusieurs essais, à rendre productifs de revenus certains morceaux de terre de sa ferme, considérés comme impropres à toute culture profitable par ceux qui avaient cultivé avant lui la même ferme. L'assemblée s'est tenue sous la présidence du révérend messire Bochet, curé de la paroisse, qui est venu encourager par sa présence et ses conseils toutes les personnes présentes, en leur faisant part d'informations et renseignements utiles et profitables. M. Louis Baribeau, jeune agriculteur intelligent, agissant comme secrétaire, lut à l'assemblée plusieurs articles de journaux, qui intéressèrent vivement les auditeurs. Puis M. l'abbé Biron, vicaire de la paroisse, se rendant au désir de l'assemblée, dans une heureuse improvisation développa avec beaucoup de clarté et de précision les grands avantages que peuvent procurer aux cultivateurs la formation des cercles agricoles, où chacun apporte son contingent de connaissance et d'expérience acquises dans sa propre culture et dont chacun profite; citant pour exemple plusieurs paroisses des environs des Trois-Rivières et en particulier celle de Saint-Justin, où les cercles agricoles ont produit les meilleurs résultats, en réformant la culture routinière de ces paroisses. Les cultivateurs ont ainsi mis à profit les connaissances acquises dans ces réunions si avantageuses au double point de vue des distractions agréables qu'elles procurent à ceux

qui s'y rendent, et des connaissances pratiques que chacun y acquiert pour l'avenir. M. J. A. Rousseau, manufacturier, donna aussi des explications sur l'utilité des cercles, au triple point de vue de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, etc.

"Dans une causerie générale qui suivit, chacun fit part de ses expériences avec les résultats obtenus, puis l'on se retira heureux et satisfaits des quelques heures agréables passées sous le toit hospitalier de M. Ritchie qui se multiplia pour assurer le confort de ses hôtes. Chacun s'est promis d'assister plus régulièrement, à l'avenir, aux réunions du cercle agricole."

Manufacture de lainage à Chicoutimi.—Nous apprenons que M. William Warner, de Chicoutimi, grâce au généreux concours des citoyens de la paroisse et de la ville de Chicoutimi, doit établir une manufacture de lainages à cet endroit. Il y a déjà quelques années que M. Warren avait conçu le projet d'un semblable établissement, et dans ce but il avait visité la manufacture de Sherbrooke et autres manufactures non moins importantes; mais des circonstances incontrôlables l'empêchèrent de donner suite à son projet. Nous espérons que M. Warren recevra non-seulement l'encouragement des cultivateurs de Chicoutimi, mais aussi de tous ceux de la vallée du Lac St Jean qu'une semblable manufacture doit intéresser tout particulièrement en leur donnant l'occasion de se livrer à l'élevage des moutons sur une plus grande échelle.

RECETTES

Remède contre le mal d'oreille.

Prenez feuilles de guimauve, blanche-ursine, pariétaire, bétoune, de chacune une demi-poignée; orge, fleurs de lis blanc et de camomille, de chacune une demi-poignée; faites bouillir le tout dans une quantité suffisante d'eau, et remplissez de cette eau une bouteille de terre dont le goulot soit étroit; appliquez le goulot à l'oreille malade, de sorte qu'elle reçoive toute la vapeur qui en sortira. Cette vapeur apaisera la douleur et mûrira l'abcès, s'il y en a. Ce remède n'est pas également sûr pour les maux d'oreilles invétérés, comme pour ceux qui prennent tout-à-coup avec violence: on ne risque cependant rien de l'essayer, car il ne peut faire de mal. Il faut répéter, si la première application n'a pas calmé la douleur.

Recoller la porcelaine cassée.

Prenez une tête d'ail et écrasez-la bien soigneusement pour en faire une espèce de pâte: frottez-en les morceaux cassés et réunissez les parties en les frottant; liez-les avec du fil de fer suivant la force de la pièce, et faites-la bouillir dans une quantité suffisante d'eau pendant une demi heure. Après cette opération, la porcelaine sera parfaitement recollée et sans que l'ail qui a servi, communique son odeur à ce que l'on pourra mettre dedans.—*"La science populaire," publié à Montréal.*

District de Kamouraska.

COUR DE CIRCUIT.

No. 8220.

Le trente Décembre 1886.

(En vacance.)

JEAN-BAPTISTE POULIOT, de la Ville de Fraserville, Eor.,
Notaire,

Demandeur,

vs.

ELZEAR MORIN, cultivateur, de Notre-Dame du Lac Témiscouata,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre sous deux mois.

P. LANGLAIS,

G. C. C.

13 janvier 1887.

District de Kamouraska. } COUR DE CIRCUIT.

No. 8147.

Le dix-sept Décembre 1886.

Présent : L'Hon. M. le Juge Ernest Cimon.

LEANDRE PHILIAS METHOT, Marchand, de la Ville de Fraserville,

Demandeur,

vs.

JEAN BOUCHARD, fils, ci-devant marchand, de la dite Ville de Fraserville, et maintenant de lieux inconnus,

Défendeur,

et

FELIX SAINDON, Marchand, de la dite Ville de Fraserville, Tiers-Saisi.

La Cour, vu la motion, ordonne au Défendeur de comparaître sous deux mois.

(Signé) P. LANGLAIS,
G. C. C.

(Vraie copie)

L. B. DIONNE,
Proc. du Dem.

13 janvier 1887.

District de Kamouraska. } COUR DE CIRCUIT.

No. 8184.

Le vingt-quatre Décembre 1886.

(En vacance.)

STANISLAS DIONNE, Marchand, de la paroisse St-Denis, Demandeur.

vs.

JEAN BAPTISTE PARADIS, journalier, ci-devant de St-Denis, et actuellement absent de la Province, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître sous deux mois.

P. LANGLAIS,
G. C. C.

13 janvier 1887.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St Jacques, MONTREAL

L. A. LANGLAIS, AVOCAT, de Fraserville, P. Q., suit les Cours de Rimouski, de Kamouraska et de Montmagny. Il s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.

A VENDRE

Bétail Ayrshire : veaux mâles et génisses, pure race, avec pedigree.

Aussi : Montons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,
St Marc, Comté Verchères, P. Q.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1886---Arrangement pour la saison d'hiver---1887

Le et après lundi, 14 juin 1886, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.35 A. M.
Pour Lévis.....	9.50 A. M.
Pour St-Jean et Halifax.....	10.38 A. M.
Pour Lévis.....	3.10 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	3.50 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	10.32 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 22 novembre 1886.

AUX CULTIVATEURS !

Qui désirent se procurer les instruments les mieux adaptés pour la culture de ce district, ils trouveront les articles suivants :

Arrache pierres et Souches, Aiguiseur de Faulx, Arrache patates les plus modernes, Arrosoirs ou distributeurs d'engrais liquide.

Bouleverseurs à deux chevaux, Brouettes, Barattes de toutes grandeurs.

Charrues de fonte durcie et trempée, Charrues d'acier meilleurs modèles, Charrue sous-sol, Charrues tournantes en versoir mobile pour côteaux, Charrues à double versoir pour binage, Charrues Sulky, Charrues à trois sillons, Cremoirs, Cribles ordinaires et Cribles séparateurs, Coupe légumes, Cultivateurs assortis avec sarceleurs et rancheuseurs.

Fancheuses pour un et deux chevaux améliorées Fancheuses, pour étendre le foin.

Fourneaux agricoles de 30 à 75 gallons.

Godendard et Machine à scier les bûches.

Herses rotatoires, Herses carrées pour un et deux chevaux. Herses améliorées à charnière, Houe et Cultivateur à roues ; Houe à la main, Hache-paille (assortis) s'aiguissant lui-même, Leviers pour graisser les roues de voitures, Laveuses mécaniques (assorties).

Moissonneuses les plus améliorées, Machines à battre, système Gray, pour un et deux chevaux, Machines pour semer les patates, couper les germes, combinées, Manipulateur mécanique pour le beurre.

Presse à foin.

Rateaux à cheval améliorés, Rouleaux de jardins, Rouleaux de champs pour un ou deux chevaux, avec appareil pour semer la graine de mil.

Semoirs graines de jardin, à Semoirs à la volée, Semoirs combinés pour grain et graine de mil, Scies rondes s'adaptant à un pouvoir quelconque.

Teneur de sac pour empêcher, Tombereaux écossais, Tombereaux pour étendre le fumier, etc, etc.

AUSSI : pièces pour réparations de toutes espèces d'instruments agricoles. Et Balances pour municipalités pour peser le foin, etc.

CHEZ

CHARLES T. COTÉ.

Gérant de la Cie Manufacturière de Québec.

Fabrique à La Canardière.

On devra s'adresser à l'avenir à

F. ALFRED ST-LAURENT

No 17 Rue St Jacques, QUEBEC